

LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE
2, rue Francis Jammes
BP 167 - 64204 BIARRITZ
Tél. 05 59 41 27 28 - Fax 05 59 41 70 34.
moodle@lycee-biarritz.ac-bordeaux.fr
Bordeaux

FICHE NAVETTE

Affectation dans un établissement public de l'académie de
Bordeaux en classe de
 MENTION COMPLEMENTAIRE (niveau V)
 CAP EN 1 AN BREVET DES METIERS D'ART

Procédure (hors AFFELNET) :

- Remplir autant de fiches navettes que de vœux (dans la limite de 3)
- Envoyer la fiche navette à l'établissement d'accueil au plus tard le **5 mai 2017**
- Commission pédagogique de l'établissement d'accueil au plus tard le **23 mai 2017**
- Notification de décision envoyée aux familles, par les établissements d'accueil, au plus tard le: **2 juin 2017**

Pièces à joindre :

- Photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours
- Lettre de motivation et autres pièces permettant de valoriser le projet de l'élève

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM – Prénom de l'élève :

Sexe : F M Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

1^{er} représentant légal :

NOM – Prénom : Parenté :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

Téléphone : Courriel :

2^e représentant légal : NOM – Prénom :

Parenté : Téléphone : Courriel :

SCOLARITE

Etablissement fréquenté : Ville :

Classe fréquentée :

LV1 : LV2 :

A reproduire exactement sur chaque dossier de candidature

| Rang | Formation demandée | Etablissement demandé |
|------|--------------------|-----------------------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES VŒUX

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| AVIS ETAB ORIGINE | <input type="checkbox"/> Très Favorable | Signature du chef d'établissement d'origine ou de son représentant légal |
| | <input type="checkbox"/> Favorable | |
| AVIS ETAB ACCUEIL | <input type="checkbox"/> Très Favorable | Signature du chef d'établissement d'accueil ou de son représentant légal |
| | <input type="checkbox"/> Favorable | |
| DECISION AFFECTATION | <input type="checkbox"/> Admis(e) en liste principale | |
| | <input type="checkbox"/> En liste supplémentaire n° | |
| | <input type="checkbox"/> Refusé(e) Motif du refus : | |

ART DE LA CUISINE ALLÉGÉE

conditions d'accès et d'inscription à l'examen des MC du domaine de l'hôtellerie-restauration

| diplôme | Ar. création | Conditions d'accès à la formation | Conditions d'inscription à l'examen |
|--|---|--|--|
| MC Employé Barman référentiel | l'arrêté du 16/05/97 03/04/08 modification MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée | <ol style="list-style-type: none"> Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme |
| MC Cuisinier en Desserts de Restaurant référentiel | l'arrêté du 31/07/96 A.03/04/08 modification MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée | <ol style="list-style-type: none"> Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme |
| MC Sommellerie référentiel | l'arrêté du 31/07/96 A.03/04/08 modification MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée | <ol style="list-style-type: none"> Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme |
| MC Employé Traiteur référentiel | l'arrêté du 13/11/89 modifié A.13/09/00 (BO HS 7 du 29/11/01) A.10/05/04* | <ol style="list-style-type: none"> Diplômes requis : <ul style="list-style-type: none"> BEP hôtellerie-colectivités, option cuisine, BEP hôtellerie-restauration, option cuisine, BEP alimentation CAP cuisinier, CAP cuisine, CAP charcutier préparateur traiteur, CAP charcutier traiteur, CAP boulanger, CAP préparateur en produits carnés, CAP poissonnier, CAP pâtissier glacier chocolatier confiseur ; certificat technique des métiers boucherie-charcuterie-traiteur* Brevet de compagnon boucher-charcutier délivré par les chambres de commerce de l'Alsace et de Moselle Baccalauréat professionnel métiers de l'alimentation ou restauration, Baccalauréat technologique hôtellerie sur décision du recteur : candidats ayant accompli une formation à l'étranger de niveau comparable et dans un secteur en rapport avec la finalité des diplômes susmentionnés soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée | <ol style="list-style-type: none"> Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme |
| MC Art de la cuisine allégée référentiel | l'arrêté du 24 mars 2006 MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> Diplômes requis : <ul style="list-style-type: none"> BEP hôtellerie-restauration CAP cuisinier CAP pâtissier sur décision du recteur après avis IEN : candidats remplissant les conditions définies à l'art. 6 décret 28/03/01 (peuvent également être admises en formation les personnes ayant accompli à l'étranger une formation sanctionnée par un diplôme ou un titre d'un niveau comparable aux diplômes et titres mentionnés) | <p>Même conditions que ci-contre.</p> |
| MC Accueil-réception référentiel | l'arrêté du 31 mars 2008 MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> Candidat titulaire d'un baccalauréat soit aux candidats ayant accompli trois ans d'activité en rapport avec la finalité de la MC accueil-réception | <ol style="list-style-type: none"> Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme |
| MC Organisateur de réception référentiel | l'arrêté 09/05/05 création A.26/06/07* MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> baccalauréat technologie hôtellerie et baccalauréat professionnel restauration + BP cuisine et BP restaurateur* sur décision du recteur après avis IEN : candidats titulaires du baccalauréat professionnel métiers de l'alimentation et les candidats remplissant les conditions définies à l'art. 6 décret 28/03/01 (peuvent également être admises en formation les personnes ayant accompli à l'étranger une formation sanctionnée par un diplôme ou un titre d'un niveau comparable aux diplômes et titres mentionnés) | <p>Même conditions que ci-contre.</p> |
| MC télébilletterie et services Voyages | l'arrêté du 12 septembre 1995 MC de niveau V | <ol style="list-style-type: none"> candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'un brevet de technicien tourisme soit aux candidats ayant accompli trois ans d'activité en rapport avec la finalité de la MC télébilletterie et services voyages | <ol style="list-style-type: none"> Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme |

Lettre de motivation :

Photocopies des 3 derniers bulletins scolaires
Photocopie du dernier diplôme obtenu (ou relevé de notes)
Pour tous candidats : attestations de stage, contrats de travail, justificatifs de formation pouvant servir positivement à la candidature

OU

DIPLÔME PRÉPARÉ OU OBTENU
(Préciser la spécialité et l'option)

- CAP-BEP.....
- BAC PRO.....
- BAC TECHNO.....
- BTS.....
- AUTRES (à préciser).....

IMPORTANT : sous peine d'annulation, les candidats retenus pour cette formation devront fournir l'attestation du succès à l'examen requis pour l'admission.

A.....le.....2017

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

DOSSIER A RENVOYER POUR LE **5 MAI 2017** (délai de rigueur)

LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE
SECRETARIAT DES ETUDES
MENTION COMPLEMENTAIRE
2 RUE FRANCIS JAMMES
BP 167
64204 BIARRITZ